

Contrat de Ville - Programme de travaux extérieurs dans les quartiers pour 1996 - Demandes de subventions

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le Conseil Municipal en séance du 4 mars écoulé a voté le budget primitif pour l'exercice 1996. Dans ce budget, une somme de 4 200 000 F est allouée pour la réalisation des travaux extérieurs dans les différents quartiers, listés dans le contrat de ville passé entre l'Etat, la Région, le Département, les Offices logeurs et la Ville de Besançon.

A cette somme s'ajoutent, d'une part, les reports de crédits de l'année précédente pour un montant de 3 542 840 F et d'autre part, les subventions versées par les partenaires de la Ville pour un montant de 4 283 340 F.

Pour 1996, le programme des travaux extérieurs dans les quartiers qui a été approuvé à la commission de pilotage Contrat de Ville le 29 mars 1996 en Préfecture comprend, d'une part, la poursuite des opérations lourdes en cours sur les sites de Brulard, Palente et Planoise et d'autre part le lancement de petites opérations ponctuelles dans d'autres secteurs : cité des Acacias, cité de l'Amitié, cité de la Baume, cité des Orchamps, cité des Clairs-Soleils.

Plus précisément, il s'agit de :

*** Quartier Brulard**

Poursuite des aménagements extérieurs (objet de la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 1994), aux abords de la chaufferie, du bâtiment 3, des terrains de sport, des aires de jeux, des aménagements de voirie et des honoraires des architectes.

*** Quartier Orchamps-Palente**

Poursuite des aménagements extérieurs secteur central (objet de la délibération du Conseil Municipal du 25 septembre 1989) avec plus précisément : les abords des opérations immobilières Ravel 1 et Ravel 2, les restructurations de la place centrale, du square Debussy et de l'allée des Myosotis.

En ce qui concerne Ravel 1, la Ville signera avec la SAFC un avenant à la convention déjà passée pour financer l'actualisation des travaux et des honoraires et l'augmentation du taux de TVA : montant de l'avenant 35 000 F TTC.

En ce qui concerne Ravel 2, la Ville signera avec la SAFC une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour réaliser les travaux des espaces extérieurs en coordination avec les interventions sur les bâtiments : le montant de cette convention est de 815 000 F TTC.

*** Quartier de Planoise**

Une première tranche de travaux prévoit la réalisation des accès et des abords de la crèche Ile de France.

*** Cité de l'Amitié**

Implantation d'une aire de jeux pour enfants de 3 à 6 ans et 6 à 12 ans, mise en place de bancs, création d'un espace de convivialité (l'Office d'HLM interviendra pour sa participation financière sous forme d'acquisition de matériel).

*** Cité des Acacias**

Amélioration de l'environnement de la cité par la création d'espaces de convivialité en vue de rompre son isolement et de faciliter son intégration dans la ville, création d'une aire de jeux.

*** Montrapon - Cité de la Baume**

Aménagement d'un terrain de basket.

*** Orchamps**

Travaux sur le plateau d'EPS Condorcet, mise en place d'une clôture et d'un filet pare-ballons et travaux divers précédant cette mise en place.

*** Clairs-Soleils**

Embellissement rez-de-chaussée, remise en peinture des soubassements du bâtiment HLM 65/67 rue de Chalezeule en impliquant des jeunes de l'immeuble par la régie des quartiers.

L'office est maître d'ouvrage et recevra directement la subvention de l'Etat et la Ville lui versera également sa participation.

Plan de financement

Le coût et le financement des opérations sont répertoriés dans le tableau ci-après :

Opérations	Coût en KF	Part. Etat	Part. Région	Part. Départ.	Part. SAFC	Part. OPHLM	Part. Ville
Brulard	6 000		2 000				4 000
Palente							
Place centrale	2 000	200	320	45			1 435
Ravel 1 solde	1 250	342	240	60			608
Ravel 2	815						815
Myosotis	200	90			50		60
Debussy	200		37	27.825			135.175
Planoise	720	180	135.11	56.40			348.489
Amitié	212		81	11		40	80
Acacias	280	(51.50)	110	20			98.50
Baume	200	131 (64.50)		27			108.500
Orchamps	59.18	(15.00)					44.180
Clairs-Soleils	90	10				70	10
TOTAL	12 026.18	953	2 923.11	247.23	50	110	7 742.84
				4 283.34			

Le Conseil Municipal est invité à :

1) approuver la réalisation de ce programme 1996 de travaux dans les quartiers,

2) solliciter la participation financière de l'Etat, de la Région, du Département et des offices logeurs, sachant que la part à la charge de la Ville soit 7 742,840 KF, figure au budget 1996, dont en particulier une somme de 228,753 KF inscrite au chapitre 90.662.2312.89038 CS 30000, somme qu'il conviendra de répartir de la manière suivante :

- virement de 110,253 KF au chapitre 90. 662.2312.89038.34000

- virement de 108,5 KF au chapitre 90.662.2318.89038.35000

- versement de 10 KF au bénéfice de l'OPMHLM,

3) inscrire et reprendre au budget supplémentaire de l'exercice courant le montant des participations financières de l'Etat, de la Région, du Département et des offices logeurs, dès réception des décisions attributives de subventions en recettes, aux chapitres 90.662.1321 / 1322 / 1323 89038 CS 34000 et 35000 ou 90.662.1321 / 1322 / 1323 / 1328 - 88026 / 89153 / 91011 CS 30300 et en dépenses aux chapitres 90.662.2312.89038 CS 34000 et 90.662.2318.89038 CS 35000 ou 90.662.2312.88026 / 89153 / 91011 CS 30300,

4) autoriser le transfert de crédit de 350 000 F de l'imputation 90.662.2312. 89153.30300 à l'imputation 90.662.2312. 91011.30300 pour le financement des espaces extérieurs de Planoise,

5) m'autoriser à signer la convention avec SAFC pour la réalisation des espaces extérieurs de Ravel 2 et l'avenant à la convention pour les espaces extérieurs de Ravel 1,

6) m'autoriser à signer les marchés et factures à intervenir après consultation et à signer également le (ou les) ordre(s) de service ou avenant(s) permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires dans la limite des crédits inscrits au budget.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, il en est ainsi décidé à l'unanimité.

Visa préfectoral du 2 juillet 1996.